

Conseil métropolitain du 14 décembre 2018

Future piscine olympique : la Métropole Européenne de Lille retient le projet de Rabot Dutilleul Construction

Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, et Eric Skyronka, 1^{er} conseiller délégué en charge des Sports et des Grands événements sportifs, ont présenté lors du Conseil métropolitain le projet retenu pour la future piscine olympique. Emmené par la société Rabot-Dutilleul Construction, celui-ci se distingue par sa dimension environnementale.



(c) Rabot Dutilleul Construction / Spie Batignolles / Aueur Weber Architectes

Annoncée par Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, la construction de la future piscine olympique métropolitaine à l'est du quartier Saint-Sauveur à Lille, sur le secteur du Belvédère, franchit une nouvelle étape. Le 19 octobre 2017, le Conseil de la MEL avait délibéré sur l'ambition du projet, ses montages contractuels, son enveloppe financière et ses modalités de financement. Il donnait ainsi le coup d'envoi de la procédure de passation d'un marché global de performance, pour la conception, la construction puis l'exploitation technique de l'équipement pendant 12 ans. La commission d'appel d'offres, réunie lundi 3 décembre 2018, est venue conclure cette phase essentielle du projet en attribuant le marché au groupement emmené par la société Rabot Dutilleul Construction. La commission a suivi l'avis motivé du jury réuni le 28 novembre, qui a par ailleurs souligné la grande qualité des projets proposés et l'ampleur du travail réalisé par les cinq groupements candidats.

Le projet retenu a été présenté lors du Conseil de la MEL, ce vendredi 14 décembre. Les élus métropolitains ont, à cette occasion, autorisé le Président à signer le marché global de performance avec le groupement retenu.

« Ce nouvel équipement sportif privilégie l'environnement en tenant compte des enjeux essentiels que sont la consommation d'énergie, la consommation d'eau ou encore la préservation de la biodiversité. Je me réjouis de cette décision, qui aboutira en 2021 à la construction d'un équipement alliant services de qualité pour les métropolitains et respect de l'environnement. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.



PG-F2 / Perspective entrée principale depuis le Boulevard Painlevé



PG-F3 / Perspective depuis l'angle Sud-Ouest de la parcelle au pied du viaduc du métro



PG-F6 / Perspective extérieure depuis le balcon



PG-F5 / Perspective aérienne Nord sur l'ensemble du projet

(c) Rabot Dutilleul Construction / Spie Batignolles / Aueur Weber Architectes

Un niveau de qualité technique et environnementale exceptionnel

Le groupement emmené par Rabot Dutilleul Construction a proposé un projet d'un niveau exceptionnel en termes de qualité technique et environnementale. En totale conformité avec un programme très exigeant, il propose par exemple :

- le raccordement au réseau de chauffage urbain et son utilisation prioritaire pour les besoins de chauffage (l'énergie du réseau de chauffage urbain, en cours de raccordement au centre de valorisation énergétique d'Halluin, sera bientôt composée à 60% d'énergie de récupération).
- des bassins de natation réalisés en inox pur (limitation de l'entretien, augmentation de la durée de vie);
- un traitement d'eau à l'ozone pour les bassins de natation intérieur (limitation de l'usage de chlore et garantie d'un grand confort d'usage);

Allant au-delà de ce programme pourtant très ambitieux, le projet propose également :

- une présence importante du végétal : avec environ 8 000 m² de toiture végétalisée et 1 800 m² d'espaces de pleine terre sur un projet compact inscrit dans un terrain de 13 000 m², l'équipement se voit côté ouest comme un véritable prolongement du parc de la Vallée, et apportera sa contribution à la préservation et au développement de la biodiversité, ainsi qu'à la lutte contre l'îlot de chaleur urbain.
- en matière de consommation d'eau et d'énergie, des performances qui placent le projet aux tous premiers rangs parmi les équipements aquatiques réalisés ces dernières années en France. Par rapport à une piscine construite il y a 20 ou 30 ans, la consommation d'eau par baigneur peut être divisée par 1,5 ou 2, et la consommation d'énergie par 1,5 ou 2 voire par 3 en fonction des équipements.
- la réutilisation et la valorisation des eaux de baignade, l'utilisation des énergies de récupération et la production d'énergies renouvelables. Citons ainsi à titre d'exemple : la récupération entière des renouvellements d'eau réglementaires pour le lavage des filtres, eau ensuite encore partiellement récupérée et filtrée pour des usages techniques (lavage des sols, chasses d'eau...); la production d'énergie solaire par l'installation de capteurs en toiture ; la récupération d'énergie (au moyen d'un échangeur et d'une pompe à chaleur) sur les effluents de l'égout principal qui passe devant la piscine afin de subvenir à une partie des besoins de chauffage de la piscine, mais également de pouvoir réinjecter des calories sur la boucle locale du réseau de chaleur imaginée à l'échelle du futur quartier Saint-Sauveur.

Visuels HD disponibles sur demande.

Rappel : un projet unique

Les fonctionnalités de ce projet, au service de la population lilloise et métropolitaine, des clubs et associations, de l'apprentissage scolaire de la natation, et du haut-niveau, ont été confirmées, avec :

- un bassin sportif de 50m et 10 couloirs, qui accueillera notamment les compétitions de natation en grand et petit bassin et les rencontres des équipes premières de waterpolo.
- un bassin polyvalent : bassin d'entraînement des équipes de waterpolo, bassin de natation en 25m pour l'apprentissage scolaire de la natation, bassin ludique à destination des enfants et adolescents, équipé pour l'installation de structures gonflables, de parcours, de plongeoirs.
- un bassin nordique de 50m (ouvert en toute saison) aménagé en trois zones : des couloirs de natation en 50m, en 25m, et une zone de détente et de transition avec l'intérieur de la piscine par un sas.
- un bassin balnéo-ludique, intégrant une zone petite enfance et des jeux pour un public familial.
- un bassin dédié aux activités encadrées type aquafitness.
- une fosse de plongée exceptionnelle, proposant plusieurs paliers de profondeur (3m, 6m, 12m, 20m, et jusqu'à 42m50 ce qui en fera la fosse la plus profonde d'Europe).
- un espace bien-être et récupération sportive : sauna, hammam, détente, cryothérapie...
- un restaurant et un espace réceptif.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse

Clarisse Neveu

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88